

## **CAMBODGE**

### **DOCUMENTS ACCOMPAGNANT LA DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR ADOPTION**

- les formulaires de demande de visa long séjour adoption (avec photographies de l'enfant) ;
- le passeport de l'enfant (avec visa de sortie) ;
- l'agrément délivré par le Conseil Général, dûment confirmé ;
- l'acte de naissance de l'enfant ;
- le consentement à l'adoption du tuteur juridique de l'enfant ;
- dans le cas d'un enfant sans filiation connue, le rapport détaillé du centre d'accueil indiquant dans quelles circonstances l'enfant a été trouvé, et sa date d'admission au centre ;
- si l'enfant admis au centre a une filiation connue, le consentement à adoption des parents biologiques, ou, le cas échéant, l'acte de décès de ceux-ci ;
- la décision de la Présidence du Conseil des ministres cambodgien ;
- le certificat d'adoption du ministère des Affaires sociales, des Vétérans et de la Réhabilitation ;
- l'équivalent d'environ 15 USD dans la monnaie locale (coût du visa).